

Commune d'Ecole-Valentin

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 22/02/2010

Présents : Mr le Maire - Yves Guyen ; le rapporteur - Jean-Michel Déchoz ; Patricia Peltier ; Patricia Clerc ; Corinne Jacquinet ; André Baverel ; Claude Urbain ; Stéphane Rognon

Absents : Joële Dunand ; Patrick Tatu

Séance ouverte à 18 h 45

• AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT MAC DONALD'S

Ce dossier de permis de construire se trouvant en instruction, seul(es) les élus (es) du Conseil Municipal, membres de cette commission, étaient présents.

A l'ouverture de la séance, fort était de constater que les membres de la commission avaient la même préoccupation sur ce dossier, les problématiques de circulation pour l'accès au parking.

La voie d'accès au restaurant emprunte la rue de l'Amitié. Aux heures de grandes affluences la capacité de stockage du tourne à gauche d'accès au parking Mac Donald's est insuffisante. Il se forme alors un bouchon qui crée une accumulation de véhicules sur l'anneau du rond point de la RN 57, bloquant ainsi la sortie des véhicules venant de la zone commerciale et de l'A 36.

Avant de déposer son dossier à l'instruction, le pétitionnaire a sollicité une entrevue avec Mr le Maire à laquelle assistaient les adjoints concernés, le but étant de nous présenter son projet et de prendre en compte d'éventuelles exigences :

Routières

- Suppression de l'accès au parking depuis la rue de l'Amitié,
- Accès par la rue de Franche Comté,
- Conservation du nombre de places de parking voire création,
- Réaménagement de la rue de l'Amitié entre le rond point et la rue de Franche Comté,
- Aménagement du carrefour de la rue de l'Amitié et de la rue de Franche Comté,
- Ce dernier point sera étudié par La Direction des infrastructures de la CAGB pour vérification de la fonctionnalité.

Environnementales

- La chaîne Mac Donald's adopte une nouvelle démarche environnementale, il lui est demandée de réduire autant que possible les nuisances olfactives et le traitement des déchets d'emballages jetés par les clients sur la voie publique et les parkings de proximité.

Le projet du permis de construire porte sur les points suivants :

- L'extension de la salle de restaurant, d'une SHON de 71 m²,
- La reprise du traitement des façades actuelles et projetées,
- La construction d'un bâtiment de jeux, d'une SHON de 84 m²,
- La construction d'une liaison, sas entre restaurant et bâtiment de jeux, d'une SHON de 19 m²,
- La reprise de la décoration intérieure,
- Le démontage et l'évacuation du jeu extérieur existant,
- Le réaménagement de la terrasse extérieure.

Séance levée à 19h30

Le rapporteur, Jean-Michel Déchoz